

MESSAGE DE L'OPPOSITION du 23 JUIN 2026

Après la mise en place du nouveau conseil municipal de Broglie en mars 2026,

La première décision adoptée par la majorité est de rémunérer Monsieur le maire actuel, Mr Latham, de **2 600 € par mois (31 536 € par an),**

et les adjoints 1 084 € mensuels (13 008 € annuels).

L'opposition a proposé au conseil une indemnité de 1 500 € mensuels pour Mr le maire, et 600 €/mois pour les adjoints. Cette proposition a été rejetée par la majorité.

A titre de comparaison madame **le maire de Bernay perçoit une indemnité de 2 100 e** pour une commune 10 fois plus importante.

Monsieur **le maire du Chamblac perçoit une rémunération de 1000 e .**

Enfin Monsieur le secrétaire général de mairie (fonctionnaire territorial à plein temps) **perçoit 2500 e/ mois.**

Cette information doit être à la disposition de tous.

De plus : **pour la première cérémonie mémorielle nationale**

Monsieur le maire a été absent lors des commémorations du 8 mai, et ce sont les adjoints qui ont présidé la séance.